



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **13 mai 2019**

Délibération n° 2019-3451

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Conseil d'administration de l'Office de tourisme de la Métropole de Lyon - Désignation d'un représentant du Conseil

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Galliano

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 23 avril 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 15 mai 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beauteemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Hugué, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Lung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Barral (pouvoir à Mme Bouzerda), Mmes Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Berra (pouvoir à M. Guillard), Burillon (pouvoir à M. Da Passano), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Casola (pouvoir à M. Boudot), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mmes Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), Servien (pouvoir à M. Crimier), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

Conseil du 13 mai 2019**Délibération n° 2019-3451**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Conseil d'administration de l'Office de tourisme de la Métropole de Lyon - Désignation d'un représentant du Conseil**

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 16 avril 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Par arrêté préfectoral n° 7279 du 10 décembre 2009, la compétence tourisme a été transférée à la Communauté urbaine de Lyon avec effet au 1^{er} janvier 2010. Dans le cadre de ce transfert de compétence, un Office du tourisme intercommunal a été créé, conformément aux statuts approuvés en assemblée générale extraordinaire le 24 novembre 2009, sous la forme associative.

Le 1^{er} janvier 2015, la Métropole s'est substituée à la Communauté urbaine. L'association est devenue l'Office de tourisme de la Métropole et de nouveaux statuts ont été approuvés par l'assemblée générale extraordinaire du 29 février 2016.

L'Office de tourisme de la Métropole a pour objet l'étude et la mise en œuvre des moyens propres à développer les activités touristiques de la Métropole.

Ses missions sont :

- l'accueil et l'information des touristes,
- la promotion touristique du territoire à l'échelle locale, nationale et internationale,
- la production et la commercialisation des produits et prestations de services touristiques,
- le développement du tourisme d'affaires au travers du Bureau des congrès et des salons.

II - Modalités de représentation

Conformément aux statuts de l'Office de tourisme de la Métropole, l'association est administrée par un conseil d'administration composé de 3 collèges :

- 1^{er} collège : il se compose des 4 membres de droit (Métropole, Chambre de commerce et d'industrie -CCI- Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne, Région Auvergne-Rhône-Alpes, Département du Rhône) représentés par 15 personnes physiques.

La Métropole est représentée par 10 élus désignés par son assemblée délibérante et par le Président de la Métropole qui est, de droit, Président d'honneur du conseil d'administration. La CCI est représentée par 2 personnes, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Comité régional du tourisme Rhône-Alpes par une personne chacun,

- 2^{ème} collège : 15 membres es-qualité représentant les groupements, associations ou organismes contribuant à la vie touristique de la Métropole présentés par le conseil d'administration,

- 3^{ème} collège : 15 personnes représentant des adhérents cotisants et des personnes qualifiées.

Par les délibérations du Conseil n° 2015-0054 du 26 janvier 2015 et n° 2017-2260 du 6 novembre 2017, la Métropole a désigné ses représentants au sein du conseil d'administration de l'Office de tourisme :

M. le Président du Conseil de la Métropole	Président d'honneur
M. Alain Galliano	titulaire
M. Jean-Michel Longueval	titulaire
M. Richard Brumm	titulaire
Mme Myriam Picot	titulaire
M. Hubert Guimet	titulaire
M. Marc Grivel	titulaire
Mme Fouziya Bouzerda	titulaire
Mme Chantal Crespy	titulaire
M. Emmanuel Hamelin	titulaire
M. Thomas Rudigoz	titulaire

Ces représentants sont désignés pour la durée de leur mandat.

Monsieur Emmanuel Hamelin ayant fait part de son souhait de ne plus siéger au sein du conseil d'administration de l'Office de tourisme, il est proposé au Conseil de désigner un représentant titulaire pour pourvoir le poste ainsi vacant ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

DELIBERE

Désigne monsieur Mohamed Rabehi en tant que représentant de la Métropole, pour la durée du mandat en cours, au sein du conseil d'administration de l'Office de tourisme de la Métropole.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 mai 2019.